



Date de Convocation 28/03/2023	L'an deux mille vingt trois Le mardi 4 avril à 18 heures 30 Le Conseil municipal,
Date d'affichage 28/03/2023	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire Etaient présents: Béatrice KARPOFF – Caroline DUBOIS – Ludovic FLEURY, adjoints - Nathalie ALMEIDA – Marie-José BOURILLON – Jean-Pierre SPENNEL – Renaud FAVIER -Thierry DAVID
En exercice 10	
Présents 09	Formant la majorité des membres en exercice
Votants 09	Absents: David CASSAND

Mme Béatrice KARPOFF a été élue secrétaire

En préambule, Mme le Maire rend compte de la réunion avec les services du Département sur les reprises d'enrobé sur la RD17, la problématique de la rue des dames et sur des aménagements de voirie.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2023 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2022:

Considérant que le compte de gestion 2022, dont le montant des mandats émis et des titres à recouvrer est conforme aux écritures de la comptabilité administrative du Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2022 dressé par M. Jean-Marie JOSSE, trésorier.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022, dressé par Madame le Maire qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Recettes	376 435,82 €
Dépenses	409 821,44 €
Déficit de clôture:	33 385,62 €
Excédent reporté 2021 :	85 114,54 €
Excédent total :	51 728,92 €

Le déficit résulte de la facture pour l'évacuation des déchets suite à l'incendie du hangar pour un montant de 29 880 € et du versement sur 2023 au lieu de 2022 du comité des fêtes pour la gestion du beebär.

Investissement

Recettes	45 310,08 €
Dépenses	219 249,18 €
Déficit de clôture :	173 939,10 €
Excédent reporté 2021 :	213 224,29 €
Excédent total :	39 285,19 €



Excédent total cumulé : 91 014,11 €

Le déficit résulte de l'achat au comptant du terrain du Coudray et du versement de la subvention leader pour le beebar prévu sur 2023.

Le Conseil Municipal (hors de la présence de Mme le Maire) approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

AFFECTATION DU RESULTAT :

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 en recettes de fonctionnement pour 51 728,92 € et le résultat d'investissement en recettes d'investissement pour 39 285,19 €.

Mmes ALMEIDA et BOURILLON quittent la séance à 20h00

BUDGET PRIMITIF 2023 :

Mme le Maire présente le Budget Primitif suivant :

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 489 600 €, et en investissement à 233 509 €.

Le Conseil Municipal a voté les subventions suivantes :

- Association des anciens combattants	300 €
- Coopérative scolaire	480 €
- ASALF	150 €
- Maisons paysannes	150 €
- Restos du cœur	75€
- Amicale des sapeurs-pompiers de Gisors	150 €
- Fondation du patrimoine	50 €
- La compagnie du silence (Théâtre)	350 €
- Ligue contre le cancer	75 €
- Participation 100 % transport scolaire	4000 €
- Trait d'union	100 €

Soit un total de subventions de 5 880 €.

Les investissements suivants ont été votés :

- Bâches à incendie : 12 000 €
- Etude hydraulique douce : 8 546 €
- Achat ruches : 1 000 €
- Etude Ferme gruchet : 7 440 €
- Gouttières église : 7 900 €
- Toiture embase clocher : 2 500 €
- Toilettes école : 18 000 €
- Toiture mairie st paer : 10 870 €
- Lucarnes toiture mairie : 3 520 €
- PC secrétariat : 2 500 €
- Alarme : 3 500 €
- Fenêtres salle des fêtes : 41 000 €
- Portail Mairie : 5 100 €

Soit un total d'investissements de 123 876 €.

Le Conseil Municipal a décidé à la majorité de ne pas augmenter les taux des 3 taxes communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le budget primitif 2023.



QUESTIONS DIVERSES:

- M.Favier propose d'installer un piège à freulon dans le jardin de l'église. Proposition acceptée.
- M.Favier informe que l'ASALF remercie la commune pour le prêt de la ferme des gruchets pour la conférence sur l'hydrologie dans la vallée de la Lévrier le 29 avril prochain.

La séance est levée à 20h45.